

Index AI : PRE01/328/2013
02 July 2013

Émirats arabes unis. Des personnes ayant critiqué le gouvernement jugées lors d'un procès manifestement inéquitable

Aux Émirats arabes unis, la condamnation prononcée mardi 2 juillet 2013 à l'encontre de 68 personnes ayant critiqué le gouvernement montre que les autorités sont déterminées à écraser toute forme de dissidence, a déclaré Amnesty International.

« Non seulement les défendeurs semblent avoir été pris pour cible uniquement en raison de leurs opinions, mais ils ont en plus été condamnés pour des chefs d'accusation fictifs et ont été privés de leur droit élémentaire à un procès équitable. Tout ce que montre ce procès, ce sont les défaillances fondamentales du système judiciaire des Émirats arabes unis », a déclaré Hassiba Hadj Sahraoui, directrice adjointe d'Amnesty International pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord.

Ce procès a été marqué par des allégations de torture dont le tribunal a fait ouvertement abstraction, les droits de la défense ont été bafoués et aucun observateur indépendant n'a été autorisé à assister aux audiences.

Les autorités ont annoncé haut et fort que toutes les personnes jugées ont eu droit à un procès équitable mais Amnesty International tient à signaler qu'elles ne disposent pas du droit d'appel.

« L'habile communication du gouvernement dissimule le fait que ce procès était de toute évidence inéquitable et que plusieurs droits fondamentaux ont fait l'objet d'un dangereux mépris », a déclaré Hassiba Hadj Sahraoui.

Si l'on ignore encore le détail du verdict rendu dans la matinée du 2 juillet, sur 94 personnes jugées pour avoir critiqué le gouvernement, la cour de sûreté de l'État des Émirats arabes unis en a condamné 68 à des peines de prison allant de sept à 15 ans parce qu'elles auraient « comploté en vue de renverser l'État ». Vingt-six défendeurs, dont 13 femmes, ont été acquittés. Huit des personnes jugées en leur absence ont été condamnées à 15 ans de réclusion.

Parmi les personnes condamnées se trouvent des enseignants, un juge et plusieurs avocats spécialisés dans la défense des droits humains, entre autres. Mohamed al Mansoori et Mohamed Abdullah al Roken, deux avocats de premier plan spécialistes des droits humains, ont été condamnés à 10 années de réclusion. On pense que ces hommes sont des prisonniers d'opinion.

Il semble que, parmi les personnes jugées, beaucoup seraient des membres de l'Association pour la réforme et l'orientation sociale (al Islah).

L'une des personnes dont la condamnation a été prononcée en son absence a déclaré à Amnesty International après l'annonce du verdict : « J'ai de la peine pour les Émiriens, parce que beaucoup des gens ont désormais conscience de la véritable raison derrière ce procès mené pour des motifs politiques. Cela montre qu'il y a encore beaucoup à faire avant que la justice règne dans les Émirats arabes unis, et

qu'il faut maintenant que les normes relatives aux droits humains obtiennent du poids dans le pays. »

Outre les peines de prisons prononcées à leur encontre, certaines personnes ont été condamnées à des amendes conséquentes. Aucune enquête sur les allégations de mauvais traitements n'a pour l'instant été annoncée.

Amnesty International demande la libération immédiate et inconditionnelle de toutes les personnes emprisonnées uniquement pour avoir exprimé leur opinion.